

# Le Petit Journal du RAM

n° 26 – décembre 2018

Support d'information édité par le CCAS de PONT-DU-CHÂTEAU

Imprimé par nos soins





Aujourd'hui, le **Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)** est une aide financière qui compense le coût de la garde d'un enfant. Il est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) ou la MSA (Mutualité sociale agricole) et comprend :

- Une prise en charge partielle du salaire net (versée au parent employeur) appelée CMG rémunération ;
- Une prise en charge (totale ou partielle) des cotisations sociales (versée au centre national Pajemploi) appelée CMG cotisations.

## Missions Caf et Msa à compter de mars 2019

**Continuer à recevoir et traiter** les demandes de CMG ; les changements de situations déclarés par les allocataires ; ouvrir et clôturer le droit au CMG.

## Missions du centre national Pajemploi à compter de mars 2019

Elles seront **étendues** :

- au **calcul et versement du CMG effectués en lieu et place des Caf et MSA**, ce qui permettra une vue immédiate du coût réel des frais de garde ;
- au **calcul des cotisations** restant dues, **l'établissement du bulletin de salaire** ainsi que le **versement plus rapide de la prestation**.

## Mise en place d'un service en ligne « Tout-en-un » sur le site de Pajemploi

Cela permettra des démarches facilitées et moins nombreuses pour les deux parties : le montant du CMG sera calculé en temps réel lors de la déclaration du salaire ce qui permettra un versement plus rapide (J+2 après le volet social au lieu de J+15).

### **Avantages pour les parents employeurs :**

- prélèvement du salaire de l'assistante maternelle (et les cotisations éventuelles) directement sur le compte de l'employeur après déduction du CMG rémunération (pas de changement pour le CMG cotisations) ;
- versement du salaire directement à la salariée ;
- meilleure visibilité des droits au CMG cotisations.

### **Avantages pour les assistantes maternelles:**

- elles seront assurées d'être payées ;
- une date fixe de paiement du salaire car le parent employeur devra déclarer le salaire à Pajemploi avant le 5 du mois suivant la période d'emploi ;
- un paiement sécurisé du salaire par virement obligatoire.

**La mise en place de ce service sera soumise à l'accord du parent employeur et de l'assistante maternelle.**

A compter du **1er janvier 2020**, le centre national Pajemploi prendra en charge le calcul et le recouvrement de l'impôt sur le revenu des salariés pour le compte des particuliers employeurs. **Rien ne change pour les parents employeurs en 2019 et aucun montant d'impôt ne sera retenu sur la rémunération des salariés.**



# Zoom sur le RAM



## Chut !... Regarde ...

Ouvrir un livre, c'est comme ouvrir une porte ensemble : on ne sait pas à l'avance ce qui se cache derrière, mais on est sûrs que des aventures, des rencontres, des émotions et des découvertes nous attendent de l'autre côté. Belle occasion pour nos petits RAMEurs lors des ateliers contes à la médiathèque Alain REY. Attention accrue, participation intense, plaisir de la découverte, des yeux et des oreilles pour apprécier de bien belles histoires.



## L'énergie créative n'a pas d'âge \* ...

Les rencontres entre les résidents de l'EHPAD et les petits RAMEurs demeurent des temps inoubliables de générosité et de solidarité. Ravissement de la rencontre, du contact des uns et des autres mais aussi de la création sont au cœur de ces matinées passées ensemble. Cette ouverture sur l'extérieur et ce partage procurent à chacun un réel ravissement qui se lit sur tous les visages. Rendez-vous est donc pris dès le 11 janvier 2019 pour partager ensemble un savoureux moment autour de la galette des rois.

## Sur un air gai, chic et entraînant \* ...

Dans le cadre de la semaine de la parentalité, l'atelier musique du mercredi 10 octobre avait ouvert ses portes aux parents qui souhaitent y participer. Découvertes, échanges, convivialité et plaisir partagé entre petits et grands, parents et professionnelles, ont prédominé tout au long de cette matinée.

Afin de profiter d'un nouveau moment de complicité, assistantes maternelles, parents et petits RAMEurs sont les bienvenus à la Maison de la Famille le mercredi 20 février à partir de 9h pour un atelier musique qui débutera à 9h45 et sera mené tambour battant par notre musicienne Sandrine Portefaix.





# AGENDA

janvier, février, mars 2019

## Plein les yeux et les oreilles\* ....

Le P'tit festival jeune public organisé à la Petite Gaillarde de Clermont-Ferrand nous propose encore cette année plusieurs spectacles. Nos petits RAMEurs pourront donc aller découvrir « Y'a pas de bruit » le **lundi 18 février** et « Voyage sur le dos d'une tortue » le **jeudi 21 février**.

De belles découvertes en perspective et un réel plaisir à en prendre « plein les yeux et les oreilles »...

Le nombre de places étant limité, **une inscription préalable demeure indispensable.**



## Nouvelles modalités pour le contrat de travail...

Quelles sont les nouvelles modalités relatives au contrat de travail des assistant(e)s maternel(le)s, leur rémunération, les congés payés...?

Autant de questions pour lesquelles des réponses législatives et pratiques sont les bienvenues.

Une soirée d'information menée par Virginie Sébastien, intervenante de l'AAPEAM63, se déroulera **le mardi 29 janvier 2019 prochain à partir de 19h30 en salle Brosson à la Mairie de Pont-du-Château** pour apporter des informations pratiques et fonctionnelles afin de préserver de bonnes relations sans équivoque entre particuliers employeurs et assistant(e)s maternel(le)s.

## « Je me réveille »\* ....

Compositions acoustiques, mélange de poésies sonores, de percussions corporelles, d'instruments à cordes : savoureux mélange.

Sur un îlot lumineux, les enfants rassemblés autour des musiciens, dans un décor à la fois intimiste et poétique, se laissent bercer doucement par des mélodies pop, puis sont invités, petit à petit, à s'éveiller, se lever et enfin à danser sur des compositions électroniques ! Le bonheur !

**A partager sans modération, les 12 et 13 mars 2019 à 9h30 au Caméléon.**



\*Inscriptions auprès de Mme DURA au 06 45 92 51 75 / [relaisassistantesmaternelles@pontduchateau.fr](mailto:relaisassistantesmaternelles@pontduchateau.fr)